

d. 1982 a' 1987

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT

Charente

COMMUNE

COMBIERS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commencé le *5 avril 1982*

Terminé le _____

Le présent registre, contenant cent feuillets, a été coté et paraphé
par nous, _____ Préfet de *la Charente*

A *Angoulême* le **25 NOV. 1981** 19

Le _____ Préfet,
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué,



C. Longueville
C. LONGUEVILLE

Modèle déposé
5402.01

IMPRIMERIE FABREGUE
IMPRIMERIE DES MAIRIES
87500 SAINT-YRIEIX

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

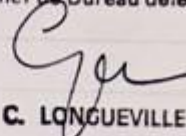
à la date du 5 avril
et du 18 mars1982
1983

Noms et prénoms	Qualités	Adresses	Date de l'élection	Signatures
ALLARY Ernest	maire	Moulin Neuf	13.03.77	
FERRET Fernand	1 ^{er} adjoint	chez Cholet	id.	
BORDERON Robert	2 ^e adjoint	Mairie au Loup	id.	
GOUEDO Mésime	Conseiller municipal	au Bourg	id.	
FAURE Hubert	id.	la Chalard	id.	
JOSEPH Richard	id.	la Chapelle	id.	
MAZIERE Allan Robert	id.	Les Roudiers	id.	
VIOLLET Blodie	id.	la Vée	id.	
DUROUEIX Yves	id.	les Moneries	id.	
THIVAUD Guy	id.	la Chapelle	id.	
PHELIPPEAU Bloris élu le 13 mars 1977 et décédé le 9 août 1981.				
THIVAUD Guy	maire	la Chapelle	05.03.83	
GOUEDO Mésime	1 ^{er} adjoint	le Bourg	id.	
JOSEPH Richard	2 ^e adjoint	la Chapelle	id.	
VIOLLET Blodie	3 ^e adjoint	la Vée	id.	
BORDERON Raymond	Conseiller	Mairie au Loup	id.	
ALLARY Francis	id.	Moulin Neuf	id.	
BOURREAU Bernard	id.	Les Fonds	id.	
DARNAULT Pierre	id.	chez Loubert	id.	
PHELIPPEAU Hervé	id.	la Chapelle	13.03.83	
GOURIVEAU François	id.	chez Bernard	id.	
MAGNÉ Simone	id.	Rozet	id.	

première page -

Séance du 5 avril 1982

Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué,


C. LONGUEVILLE

Le cinq avril mil neuf cent quatre vingt deux à dix heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, maire.

Présents :

M^r Allary, Ferret, Bondon, Guédo, Mozère, Viollet, Chiraud.

Absents :

M^{me} Faure, Joseph, Durucix.

Date de convocation = 31 mars

Secrétaire de séance = M^r Chiraud.

O. P. A. H. - Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Mise en place de la phase de suivi- animation.

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 1981 a débuté une étude de réalisation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cette étude devait permettre de déterminer le nombre de logements à restaurer et les actions d'aménagement à entreprendre. Aujourd'hui achevée, cette étude démontre que 250 logements pourraient être restaurés au terme de l'opération sur les 31 communes concernées.

Il est donc vivement souhaitable que la phase de suivi- animation de 3 ans soit mise en place dans les meilleurs délais et concrétisée par la signature d'une convention d'O.P.A.H. entre les communes, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

A cet effet, et en l'absence de syndicat intercommunal, je vous propose de mandater la commune de MONTBRON pour signer la convention d'O.P.A.H.

Cette convention réservera pour les 3 ans les crédits nécessaires à la restauration des logements définis ci-dessus, donnera à titre indicatif la liste des actions d'accompagnement qui pourraient être envisagées et déterminera la participation respective de l'Etat, du Conseil Général et des communes aux frais de suivi- animation qui s'élèvent pour les 3 ans à 1.073.000 F.

Ces frais se montent pour notre commune à 1550 francs, l'ensemble des participations communales s'élevant à : 108.500 francs. Le solde est pris en charge par le Fonds d'Aménagement Urbain (à hauteur de 50 %) et par le Conseil Général (à hauteur de 40 %).

Ces fonds seront collectés par la commune de MONTBRON, que je vous propose de mandater à ce titre, comme lors de

de l'étude de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de l'opération,

- s'engage à verser à la commune de MONTERON sa participation annuelle, soit :

- 400 francs en 1982,
- 550 francs en 1983,
- 600 francs en 1984.

- mandate la commune de MONTERON :

- pour solliciter et percevoir la subvention du Fonds d'Aménagement Urbain, d'un montant de 536.500 francs correspondant à une dépense globale de 1.073.000 F,
- pour solliciter et percevoir les subventions du Conseil Général pour chacune des années,
- pour signer avec l'A.R.I.H. Poitou-Charentes, chargée du suivi-animation, un contrat établi selon le modèle joint,
- pour signer avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat une convention d'O.P.A.H. établie selon le modèle joint.

Permanence O.P.A.H.

Chaque jeudi à la mairie de Villebois-Lavalette de 9^h à 12 heures.

Carrière Lavaure.

Un groupe de propriétaires de Rougnac demande la réouverture du chemin d'exploitation de la carrière de Lavaure (affaire déjà évoquée au cours de la réunion du 17 mars 1981)

Bien que ce chemin se trouve sur le territoire de la Commune de Rougnac, le Conseil municipal de Bombiers émet un avis favorable à la réouverture de ce chemin.

Gardiennage de l'église.

Le Conseil municipal, à la demande de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'augmenter l'indemnité de gardiennage de l'église et de la porter à 100 francs annuels.

A.D.A.P.E.I.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention annuelle de 100 francs à l'A.D.A.P.E.I. (Association Départementale des amis et parents d'enfants handicapés).

CEG - Demande de subvention.

Le Collège d'Enseignement Général de Villebois-Lavalette demande l'attribution d'une subvention pour des déplacements sportifs des élèves de l'école fréquentant le CEG. Le Conseil municipal refuse d'accorder une subvention.

Aide Sociale.

Monsieur Demouailles Louis demande le bénéfice de l'allocation aux adultes handicapés.

Monsieur Faure Hubert demande le renouvellement de la carte d'invalidité de sa fille Evelyn.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour chacune de ces demandes.

Sauvegarde du Patrimoine Culturel Non Protégé - Demande de subvention.

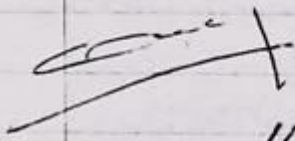
Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il est peut être possible de se voir attribuer une subvention de 3400 francs représentant 10 % de la dépense relative aux travaux de réparation de la toiture de l'église par le Ministère de la Culture.

Ces travaux se montent à 29070 francs pour la toiture et à 5775 francs pour la rénovation de la façade de l'église (rénovation demandée par Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture lors de sa visite avant la réalisation des travaux). Le montant total étant de 34845 francs, le Conseil Municipal sollicite la subvention la plus élevée possible de l'État, dans le cadre de la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Rural non Protégé.

Subvention du Conseil Général.

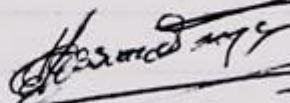
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général de la Charente, a voté une subvention de 10452 francs pour les travaux de l'église, soit 30 % de 34840 francs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.



Margery

Taret



Niallet

